Réf. Farde e-Assemblées : 2495841

N° OJ : 54

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Culture.- Asbl "Brufête".- Subside complémentaire de fonctionnement 2022 : 35.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brufête;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2022 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside complémentaire de fonctionnement 2022 pour un montant de 35.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022, à l'attention de l'asbl "Brufête".

Annexes :